

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOGAZ

Préambule

Les crises énergétiques actuelles soulignent l'importance de maîtriser les risques liés à la sécurité de l'approvisionnement et à la continuité d'acheminement en gaz au niveau européen et national, conduisant ainsi GRTgaz à déployer le dispositif Ecogaz, en collaboration avec l'ADEME et Teréga.

Il s'agit d'un dispositif destiné à informer en temps réel le grand public de la situation sur le réseau de transport de gaz pour encourager les comportements vertueux permettant de maîtriser et réduire les consommations, en particulier en ce qui concerne le chauffage qui représente une grande part des consommations hivernales. L'effet cumulé de l'ensemble des gestes des citoyens et entreprises mobilisés au bon moment contribuera à garantir l'équilibre du réseau. Il contribuera, en particulier, à minimiser les délestages éventuels de nos grands industriels, pourvoyeurs d'emplois et acteurs essentiels au maintien de notre compétitivité.

Afin de garantir l'efficacité du dispositif, à la fois dans les phases de lancement et de fonctionnement sur la durée, il paraît opportun de constituer un cercle de partenaires engagés qui contribueront à la maîtrise de la consommation et au partage d'écogestes. Ils seront des relais essentiels pour maximiser la portée des messages de sensibilisation liés à la maîtrise de la demande en énergie, et pour diffuser les signaux d'alertes en cas de forte tension sur le réseau, aux fins d'appeler à renforcer ponctuellement les efforts de sobriété. Pour ces raisons, les partenaires d'Ecogaz peuvent intervenir dans le déploiement du dispositif selon différents leviers :

- En tant que consommateur responsable via des engagements concrets contribuant à baisser les consommations de gaz,
- En tant qu'employeur par des actions de sensibilisation des collaborateurs,
- En tant que relais des signaux Ecogaz vers les acteurs de leur écosystème (clients, fournisseurs, adhérents etc...).

L'utilisation d'Ecogaz donne une traduction concrète et immédiate aux engagements RSE des partenaires signataires de la présente charte, et permet une mobilisation interne autour d'un projet d'intérêt général directement lié aux enjeux de transition énergétique et de maintien de la compétitivité économique au niveau national.

Objet

Par la signature de la présente charte, *la FEDENE*, représenté(e) par *Pierre de MONTLIVault* en qualité de *Président*, souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure maîtrise de la consommation de gaz et contribuer à limiter les risques de sécurité d'approvisionnement sur le territoire national. *La FEDENE* choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des écogestes.

Dans le cadre de la démarche Ecogaz, GRTgaz fournira les éléments pédagogiques nécessaires pour accompagner la FEDENE dans ses différentes actions de sensibilisation, à l'interne comme à l'externe.

Les engagements de *la FEDENE*

Mesures pérennes mises en œuvre pendant et hors phase d'alerte

- **Baisse des consignes de températures du chauffage** (19°C en journée, soit 7% de gaz ou d'électricité en moins par rapport aux habitudes) et de l'eau chaude ;
- **Aller à la rencontre de l'ensemble des gestionnaires de bâtiments pour les accompagner** dans leurs démarches de sobriété ET d'efficacité énergétiques à court et moyen terme ;
- Isolation, entretien et réglage des tuyaux d'eau chaude dans les bâtiments ;
- Désembouage ET équilibrage des installations ;
- Optimisation en temps réel et pilotage à distance de la chaufferie ;
- Installer des robinets thermostatiques ;
- Privilégier des contrats d'exploitation avec engagement de résultats en ayant recours au levier du numérique pour plus de performance énergétique
- Raccorder les bâtiments aux réseaux de chaleur qui sont alimentés en moyenne par plus de 60% d'énergies renouvelables & de récupération.
- Favoriser le verdissement des réseaux de chaleur

Mesures supplémentaires mises en œuvre pendant les phases d'alerte

- **Relayer l'alerte aux gestionnaires de sites pour informer de la nécessaire modération des consommations.**
- **Optimiser l'utilisation du chauffage dans les locaux lors des alertes Ecogaz :**
 - en baissant la température durant ces périodes spécifiques ;
 - en baissant la température à 16°C en fin de journée, et en avançant l'horaire de cette baisse à 18h pour les locaux vides le soir ;
 - en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence.
- **Maximiser la production des installations d'énergies renouvelables avec un recours au minimum des combustibles fossiles.**

Interlocuteur Ecogaz

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche Ecogaz, le partenaire identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : BEN MAAD
Prénom : Nader
Fonction : Secrétaire Général du SNEC
Mobile : 06 71 91 95 52
Adresse électronique : nben-maad@fedene.fr
Adresse postale : 28 rue de la pépinière 75008 Paris

Communication

GRTgaz valorise auprès des médias les engagements des partenaires Ecogaz inscrits dans la présente charte, pendant et hors période d'alerte. L'attention des médias sera spécialement portée sur les engagements concrets et chiffrés du partenaire.

Fait à Paris

le 20/10/2022

Pierre de MONTLIVault
Président de la FEDENE



Thierry TROUVE
Directeur Général de GRTgaz

